

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2280

18 septembre 2008

### SOMMAIRE

<b>ADKIM - Advanced Knowledge and Information Management Sàrl</b> .....	<b>109434</b>	<b>Huevo S.à r.l.</b> .....	<b>109414</b>
<b>Alto Stratus</b> .....	<b>109434</b>	<b>Ichima Investments S.A.</b> .....	<b>109440</b>
<b>Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A.</b> .....	<b>109425</b>	<b>Icon Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>109401</b>
<b>Barysud S.A.</b> .....	<b>109433</b>	<b>Immobilière Op Remmereg s.à r.l.</b> .....	<b>109394</b>
<b>Batimco S.A.</b> .....	<b>109417</b>	<b>Interoute S.à r.l.</b> .....	<b>109435</b>
<b>BCP Cayman Family OSUM S.à r.l.</b> .....	<b>109426</b>	<b>Interoute S.à r.l.</b> .....	<b>109435</b>
<b>B.O.N.D. International Group S.A.</b> .....	<b>109440</b>	<b>Irepa Industrial Research &amp; Patents S.A.</b> .....	<b>109436</b>
<b>B.O.N.D. International Group S.A.</b> .....	<b>109439</b>	<b>Lafilux</b> .....	<b>109411</b>
<b>B.O.N.D. International Group S.A.</b> .....	<b>109438</b>	<b>Lux-Audit Révision</b> .....	<b>109418</b>
<b>B.O.N.D. International Group S.A.</b> .....	<b>109436</b>	<b>Luxembourg IMIL Sàrl</b> .....	<b>109403</b>
<b>Capital Custodian</b> .....	<b>109440</b>	<b>Luxemburger Agrarhandel GmbH</b> .....	<b>109411</b>
<b>C.B.C. Informatique S.A.</b> .....	<b>109435</b>	<b>Mannekino International S.A.</b> .....	<b>109414</b>
<b>Centre Logistique de Bettembourg</b> .....	<b>109425</b>	<b>Mantovanelli S.à r.l.</b> .....	<b>109437</b>
<b>CFL-Immo S.A.</b> .....	<b>109425</b>	<b>Mast S.à r.l.</b> .....	<b>109422</b>
<b>CityDent s.à r.l.</b> .....	<b>109394</b>	<b>Novy Windows</b> .....	<b>109394</b>
<b>Cycas Hotel Partners S.à r.l.</b> .....	<b>109394</b>	<b>Optotec S.A.</b> .....	<b>109439</b>
<b>Dafofin Five S.A.</b> .....	<b>109422</b>	<b>Pamekas Investments S.A.</b> .....	<b>109436</b>
<b>Dafofin Four S.A.</b> .....	<b>109422</b>	<b>Parisian Property Partners S. à r.l.</b> .....	<b>109411</b>
<b>DB Valence II S.à r.l.</b> .....	<b>109433</b>	<b>Peinture De Lorenzi Ed. et Fils Sàrl</b> .....	<b>109421</b>
<b>DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A.</b> .....	<b>109424</b>	<b>Portico Düsseldorf Sàrl</b> .....	<b>109433</b>
<b>Dreams Marine S.A.</b> .....	<b>109402</b>	<b>PROCOS Luxembourg S.A.</b> .....	<b>109402</b>
<b>EFG Consolidated Holdings S.A.</b> .....	<b>109439</b>	<b>Restaurant-Brasserie Um Dierfgen - Marc Berg S.à r.l.</b> .....	<b>109435</b>
<b>Elth S.A.</b> .....	<b>109436</b>	<b>Rodea S.A.</b> .....	<b>109437</b>
<b>EMDI Congruent Solutions S.A.</b> .....	<b>109401</b>	<b>Ronda S.A.</b> .....	<b>109438</b>
<b>EMDI Europe S.A.</b> .....	<b>109401</b>	<b>Sealive Charters S.A.</b> .....	<b>109417</b>
<b>Engel Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>109414</b>	<b>Second Euro Industrial Properties</b> .....	<b>109424</b>
<b>EPF Capital Business Park S.à r.l.</b> .....	<b>109437</b>	<b>Talmec Natur S.à r.l.</b> .....	<b>109423</b>
<b>European Data Hub SA</b> .....	<b>109402</b>	<b>Talmec S.à r.l.</b> .....	<b>109423</b>
<b>Findim Group S.A.</b> .....	<b>109423</b>	<b>Tenor S.A.</b> .....	<b>109438</b>
<b>Garirom S.A.</b> .....	<b>109434</b>	<b>Towa Meccs Europe S.A.</b> .....	<b>109439</b>
<b>Grant Thornton Lux Audit S.A.</b> .....	<b>109418</b>	<b>Trade Corporation S.A.</b> .....	<b>109433</b>
<b>Hoganas S.A.</b> .....	<b>109438</b>	<b>VG Sicav II</b> .....	<b>109418</b>
<b>Home Design Immobilière Sàrl</b> .....	<b>109437</b>	<b>Vinala Holding SA</b> .....	<b>109434</b>
		<b>Wind International S.A.</b> .....	<b>109401</b>

**Novy Windows, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 126.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008114766/1273/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07447. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Immobilière Op Remmereg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.  
R.C.S. Luxembourg B 130.635.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour IMMOBILIERE OP REMMERE SARL  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008114764/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00455. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**CityDent s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.372.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour CityDent s.à.r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008114763/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00454. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Cycas Hotel Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 141.210.

**STATUTES**

In the year two thousand eight, on the eleventh of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Cycas Capital B.V., having its registered office at 18, Prof. Tulpstraat, 1018 HA Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 34233206,
- 2) Tiboud Yvo Vorfeld, manager, residing at Strijbeek 5, 2328 Meerle (Belgium)

3) John Charles Wagner, manager, residing at 8A High Street, Datchet SL3 9EA (United Kingdom) all here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of three proxies hereto attached.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, the management of such participations, interests and units and to provide services related to asset and hotel management and general consulting. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Cycas Hotel Partners S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of one Euro-cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by Cycas Capital B.V., Tiboud Yvo Vorfeld and John Charles Wagner, prenamed, who are the partners of the Company, who hold each 500,000 (five hundred) shares.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named Cycas Capital B.V., Tiboud Yvo Vorfeld and John Charles Wagner, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

The partners have passed the following resolutions:

- a. The following have been appointed as A managers:
  - Eduard Nikolaas Elias, born on 25 June, 1968 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 18 Prof. Tulpstraat, 1018 HA, Amsterdam (The Netherlands)
  - Tiboud Yvo Vorfeld, born on 1 July, 1972 in Oostburg (The Netherlands), residing at Strijbeek 5, 2328 Meerle (Belgium)
  - John Charles Wagner, born on 6 March, 1952 in Pennsylvania (The United States of America), residing at 8A High Street, Datchet SL3 9EA (United Kingdom)
- b. The following have been appointed as B Managers:
  - Davy Jean-Marie Beaucé, born on 30 December 1981 in Messancy (Belgium), residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
  - Willem-Arnoud van Rooyen, born on 28 July 1975 in Rotterdam (the Netherlands), residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
  - Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Luxembourg R.C.S. B 37.974
- c. The duration of their mandate is unlimited.
- d. The registered office of the Company is established in Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

- 1) Cycas Capital B.V., ayant son siège social au 18, Prof. Tulpstraat, 1018 HA Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre du commerce néerlandais sous le numéro 34233206,
- 2) Tiboud Yvo Vorfeld, gérant, demeurant au Strijbeek 5, 2328 Meerle (Belgium)
- 3) John Charles Wagner, gérant, demeurant au 8A High Street, Datchet SL3 9EA (United Kingdom)

tous ici représentés par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu de trois procurations ci-jointes.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "Les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières et fournir tous services relatifs à la gestion d'hôtels et de biens ainsi que des prestations de conseils. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Cycas Hotel Partners S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille Euros (15.000,- EUR) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de un Euro-cent (0,01 EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société, en proportion directe du nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un membre du conseil de gérance A et d'un membre du conseil de gérance B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par Cycas Capital B.V., Tiboud Yvo Vorfeld et John Charles Wagner, préqualifiés, qui sont les associés de la société, de sorte que chacun d'eux détient 500.000 (cinq cent mille) parts.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille Euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparant préqualifiés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

a. Sont nommés gérants A:

- Eduard Nikolaas Elias, né le 25 juin, 1968 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 18 Prof. Tulpstraat, 1018 HA, Amsterdam (Pays-Bas)

- Tiboud Yvo Vorfeld, né le 1<sup>er</sup> juillet 1972 à Oostburg (Pays-Bas), demeurant au Strijbeek 5, 2328 Meerle (Belgium)

- John Charles Wagner, né le 6 mars 1952 en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 8A High Street, Datchet SL3 9EA (Royaume-Uni)

b. Sont nommés gérants B:

- Davy Jean-Marie Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Willem-Arnoud van Rooyen, né le 28 juillet 1975 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Luxembourg Corporation Company S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 37.974

c. La durée de leur mandat est illimitée.

d. Le siège social de la Société est fixé à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008. Relation: LAC/2008/34211. — Reçu soixante-quinze euros (0,50% = 75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114294/242/335.

(080132547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**EMDI Congruent Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8310 Capellen, 1J, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.679.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 juillet 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2008.

Francis KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2008114461/219/13.

(080132909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**EMDI Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8310 Capellen, 19, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.669.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 juillet 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2008.

Francis KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2008114462/219/13.

(080132910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Wind International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008114472/242/12.

(080132536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Icon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 66.588.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

109402

Luxembourg, le 28/08/2008.

*Pour la société*  
Mayfair Trust Sàrl  
*Domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2008114539/6215/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**PROCOS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.757.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 avril 2008*

*Résolution*

L'assemblée décide de reconduire le mandat de la société FISCALITE IMMOBILIERE SA en tant que commissaire aux comptes.

Ce mandat expire lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au 2011

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

*Pour la société*  
Signature  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008114488/1801/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10796. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**European Data Hub SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 136.069.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52537 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008114489/211/12.

(080132758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Dreams Marine S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 69.154.

—  
Le siège de la société DREAMS MARINE S.A., au 25c, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat par son agent domiciliataire.

Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR LUXEMBOURG SA a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour publication

Pour l'agent domiciliataire

Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2008114456/5863/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Luxembourg IMIL Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 141.207.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth day of August.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Kimberg Limited, a company incorporated and organized under the laws of Hong Kong, having its registered office in Unit 2506, 25/F., Tower Two, Lippo Centre, 89 Queensway, Hong Kong;

represented by M<sup>e</sup> Cyrille TERES, juriste, residing in Luxembourg,

by virtue of proxy given under private seal, dated 6 August 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

**Title I: Name - duration - registered office - object**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Luxembourg IMIL Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

**Art. 2. Object.**

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose and may perform distribution commercial activities as the manager(s) see appropriate.

2.4 The Corporation may purchase iron ore and other mining extracts and sell to any company(ies) within the group where Kimberg Limited belongs to and/or any party(ies).

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

### **Title II: Capital - units**

#### **Art. 5. Capital - units.**

5.1 The Corporation's corporate capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by two hundred (200) units in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

5.2 All the units are fully paid up.

**Art. 6. Increase and reduction of capital.** The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

#### **Art. 7. Transfer of units.**

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own units.

#### **Art. 8. Form of units - members' register.**

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

### **Title III: Administration - management - representation**

#### **Art. 9. Management of the corporation.**

9.1 The Corporation shall be managed by one or more managers. The manager(s) need not to be members. If several managers have been appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members, they will constitute a board of managers. The board of managers in such case shall be composed of two classes of managers (A and B).

9.2 The manager(s) is (are) appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines his (their) powers, compensation and duration of his (their) mandates reserved the faculty attributed to the board of managers, in case of plurality of managers, to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

#### **Art. 10. Power of the sole manager or of the board of managers.**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to any one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers,

the board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procedure.**

11.1 In case of plurality of managers, the board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager or member, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 In case of plurality of managers, the board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 In case of plurality of managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager or member, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.5 In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6 In case of plurality of managers, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 In case of plurality of managers, the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 12. Representation.** The Corporation shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager class A and one manager class B in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** In the execution of his (their) mandate, the manager(s) is (are) not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agent(s) of the Corporation, he (they) is (are) responsible for the correct performance of his (their) duties.

### **Title IV: General meetings of members**

#### **Art. 14. Powers and voting rights.**

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 15. Annual general meeting.** An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and nine.

**Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.**

17.1 The annual accounts are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following cumulative conditions:

1. Interim accounts are established by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward, sufficient to pay the foreseen interim dividend,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a general meeting of the members. The general meeting of the members may also authorise, in advance, one or several managers to decide on the distribution of such interim dividend. Such prior authorisation may be given for one or several distributions at the sole discretion of the general meeting of the members, occurring monthly, quarterly or at the free discretion of one or several managers,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

**Title V: Dissolution - liquidation**

**Art. 18. Dissolution - liquidation.**

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the manager(s) will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the Corporation.

**Art. 19. General provision.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

*Subscription - payment*

The articles of Incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the two hundred (200) units and to have fully paid up in cash these units for an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) and a share premium for an amount of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states the amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) are at the free disposal of the company.

*Statement*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,400.-.

*Resolution of the member*

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
2. The number of manager is fixed at 1 (one).
3. The following person is appointed manager:
  - Mrs Christine Louis-Haberer, born on July 23, 1967 in Vitré, France, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
4. The term of office of the manager shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand nine.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit août.

Par devant, de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Kimberg Limited, une société constituée et organisée sous les lois de Hong Kong ayant son siège social à Unit 2506, 25/F., Tower Two, Lippo Centre, 89 Queensway, Hong Kong;

ici représentée par M<sup>e</sup> Cyrille TERES, juriste, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 6 août 2008.

La procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

**Titre I<sup>er</sup> : Dénomination - durée - siège social - objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Luxembourg IMIL Sàrl" (ci-après "la Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

**Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tout titre et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus et pourra procéder à des activités de distribution commerciales de la manière que le(s) gérant(s) semble appropriée.

2.4 La Société pourra acheter du minerai de fer et autre minerai d'extraction et vendre à une (des) société(s) du groupe auquel appartient Kimberg Limited et/ou à d'autre(s) partie(s).

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

## **Titre II: Capital social - parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par deux cents (200) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

**Art. 6. Augmentation et réduction du capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

### **Art. 7. Transfert de parts.**

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

### **Art. 8. Forme des parts sociales - registre des associés.**

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

## **Titre III: Administration - gérance - représentation**

### **Art. 9. Gestion de la société.**

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'ont pas besoin d'être des associés. Si plusieurs gérants ont été nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, ils formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance dans un tel cas devra se composer de deux catégories de gérants (A et B).

9.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et révoqué(s) ad nutum par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également ses (leurs) pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de son (leur) mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, de procéder par cooptation au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

### **Art. 10. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procédure.**

11.1 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant ni associé et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 En cas de pluralité de gérants, tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 En cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant ou un associé, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou par e-mail.

11.5 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, composés au moins par une voix de chaque catégorie de gérant.

11.6 En cas de pluralité de gérants, les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.7 En cas de pluralité de gérants, les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.** La Société est engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B dans tous les cas et pour tout montant ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne contractent) en raison de sa (leur) fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simple(s) mandataire (s), il(s) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leur) mandat.

### **Titre IV: Assemblée générale des associés**

#### **Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.**

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la société représentée par l'associé unique, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

**Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.**

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés, suffisants pour payer le dividende intérimaire prévu
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut également autoriser, en avance, un ou plusieurs gérants à décider de la distribution d'un tel dividende intérimaire. Une telle autorisation préalable peut être donnée pour une ou plusieurs distributions à la discrétion de l'assemblée générale des associés, mensuellement, trimestriellement ou à la discrétion d'un ou plusieurs gérants.
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

## **Titre V.- Dissolution et liquidation**

**Art. 18. Dissolution et liquidation.**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s).

Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

### *Souscription-libération*

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire aux deux cents (200) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) et une prime d'émission pour un montant de quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 80.000,-).

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que la somme de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-) est à la libre disposition de la société.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 2.400,- EUR.

109411

*Résolutions de l'associé*

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
- 2) Le nombre de gérant est fixé à 1 (un).
- 3) Est nommée gérant de la Société:

- Madame Christine Louis-Haberer, née le 23 juillet 1967 à Vitré, France, demeurant au L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

- 4) Le mandat du gérant prendra fin lors de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en deux mille neuf.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TERRES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008. Relation: LAC/2008/3364. — Reçu € 331,70 (trois cent trente et un euros et soixante-dix cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008114356/206/455.

(080132487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Lafilux, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 48.904.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52772 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008114490/211/12.

(080132745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Luxemburger Agrarhandel GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114477/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2008, réf. DSO-CT00245. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080132508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Parisian Property Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.150,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 106.028.

In the year two thousand eight, on the thirtieth day of July.

Before us Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Parisian Property Partners S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106.028, which was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on February 1, 2005 published on June 8, 2005 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 551 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on October 3, 2007 published on November 28, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2745.

The meeting was opened at 11 a.m. with Ms Céline Pignon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, in the chair (the Chairman), who appointed Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, as secretary (the Secretary).

The meeting elected, Mr Patrice Gallasin, lawyer, with professional address in Luxembourg as Scrutineer (the Scrutineer) (the Scrutineer with the Chairman and the Secretary, constitute the Bureau of the Meeting).

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

(i) Amendment of article 12.2 of the Articles so as to set the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company on the third Monday of May of each year at 10.00 a.m.;

(ii) to authorize any shareholder of the Company to grant any pledge or security interest over his/her/its shares or debt instruments in the Company and/or its subsidiaries in favour of any bank, financial institutions or any other party.

(iii) Miscellaneous.

II. That all the shareholders of the Company have been duly convened to the Meeting by registered letters sent on June 17, 2008 and consequently have full knowledge of the agenda of the Meeting;

III. That it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that 3,106 shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing 76,01% of the share capital of the Company which amounts to one hundred two thousand one hundred and fifty euro, are represented at the Meeting;

IV. That the proxies of the shareholders of the Company represented at the Meeting, as well as the attendance list, signed *ne varietur* by the representative of the shareholders, the Bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed; and

V. That the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to change article 12.2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **12. 2** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to authorize any shareholder of the Company to grant any pledge or security interest over his/her/its shares or debt instruments in the Company and/or its subsidiaries in favour of any bank, financial institutions or any other party.

#### *Declaration - Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 900.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de son collègue, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Parisian Property Partners S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.028, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 1<sup>er</sup> février 2005, publié le 8 juin 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 551 (la Société). Les Statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, le 3 octobre 2007, publié le 28 novembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2745.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de M<sup>e</sup> Céline Pignon, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président), qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau).

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée a pour

*Ordre du jour:*

(i) Modification de l'Article 12.2 des Statuts afin de fixer la date de l'assemblée générale annuelle des associés le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

(ii) Autoriser tout associé de la Société à octroyer tout nantissement ou sûreté sur ses parts sociales ou instrument de dette dans la Société et/ou dans ses filiales au profit de toute banque, institutions financière ou toute autre partie.

(iii) Divers.

II.- Que l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation et que tous les associés de la Société ont été dûment convoqués à l'Assemblée par lettre recommandée en date du 17 juin 2008, et, par conséquent, ont pleine connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée.

III.- Qu'il est établi par la liste de présence établit et certifiée par le Bureau que 3.106 parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant 76,01% du capital social de la Société d'un montant total de cent deux mille cent cinquante euros (EUR 102.150,-) sont représentés à l'Assemblée.

IV.- Que les procurations des associés représentés à l'Assemblée, ainsi que la liste de présence après avoir été signée ne varient par les mandataires des associés représentés de la Société, ainsi que par le Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

V.- Que par conséquent l'Assemblée est considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 12.2 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **12.2.** L'assemblée générale annuelle des associés de la Société se tiendra, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville du siège social de la Société et figurera dans la convocation de l'assemblée générale, le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser tout associé de la Société à octroyer tout nantissement ou sûreté sur ses parts sociales ou instruments de dette dans la Société et/ou dans ses filiales au profit de toute banque, institutions financière ou toute autre partie.

*Déclaration - Estimation des coûts*

Le montant des frais en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 900.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PIGNON, A. BRAQUET, P. GALLASIN et A. HOLTZ.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> août 2008, Relation: LAC/2008/32210. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114321/242/120.

(080132407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Engel Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.056.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 52367 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008114487/211/12.

(080132788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Huevo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 121.671.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008114481/220/13.

(080132889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Mannekino International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.211.

---

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 août 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MANNEKINO INTERNATIONAL S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 22 août 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 12 mai à 09.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOEUNE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2008, Relation GRE/2008/3500. — Reçu cent cinquante-cinq euros 0,5%: 155,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008114338/231/153.

(080132582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Batimco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 47.524.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 9 juin 2006*

*Résolution*

1. Acceptation de la reconduction des mandats des administrateurs suivants:

- a. Monsieur Alex Victor demeurant à L-3318 Bergem 5, Op Felsduerf
- b. Madame Christiane Thomas demeurant à L-3318 Bergem 5, Op Felsduerf.

2. Nomination de la société Brevaco Succ. SA avec siège social à L-3898 Foetz 16, rue du Commerce, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Bellion

3. La reconduction du mandat de Monsieur René Moris demeurant à L-6975 Rameldange 28, Am Bounert en tant que commissaire aux comptes est acceptée.

4. La reconduction du mandat de Monsieur Alex Victor comme administrateur délégué est également acceptée.

5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué ainsi que du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008114491/1801/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Sealive Charters S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 76.403.

Le siège de la société SEALIVE CHARTERS S.A., au 25c, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat par son agent domiciliaire.

Il est porté à la connaissance du public que TREMAR LUXEMBOURG a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR MANAGEMENT SA a démissionné de son poste d'administrateur et de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour publication

Pour l'agent domiciliataire

Frédéric DEELORENNE

Référence de publication: 2008114458/5863/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.064.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 22 juillet 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Carlo CAMPERIO CIANI, Administrateur, 41, boulevard Royal L - 2449 Luxembourg;

- Madame Miriam SIRONI, Administrateur, 6 Via San Salvatore CH- 6900 Lugano, Suisse

- Monsieur Vittorio GHIDELLA, Administrateur, 1 Clemente Maraini CH-6900 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mars 2009.

L'assemblée générale du 22 juillet 2008 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises.

- DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67. 895

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mars 2009.

Pour VG SICAV II

Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management SA

Sylvain Feraud / Carlo Camperio Ciani

Référence de publication: 2008114455/4287/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Grant Thornton Lux Audit S.A., Société Anonyme,  
(anc. Lux-Audit Révision).**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 43.298.

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8234 Mamer, 1, rue Kneppchen,

2.- Monsieur Thierry REMACLE, réviseur d'entreprises, demeurant à F-54260 Allondrelle la Malmaison, 19, rue Vauban,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

Monsieur Marco CLAUDE et Monsieur Thierry REMACLE, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "LUX AUDIT REVISION", ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 4 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 269 du 5 juin 1993, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 4 juin 2002 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié par extrait au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1258 du 29 août 2002, modifiée suivant acte de cession de parts sous seing privé en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 754 du 13 avril 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 43.298, au capital social de treize mille euros (EUR 13.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent trente euros (EUR 130,00) chacune, entièrement libérées.

Les associés prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Marco CLAUDE, prénommé, en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de vingt (20) parts sociales, en date 22 décembre 2006, par Monsieur Marco CLAUDE, prénommé, à Monsieur Thierry REMACLE, prénommé.

*Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence trente-sept mille euros (EUR 37.000,00), pour le porter de son montant actuel de treize mille euros (EUR 13.000,00) à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), sans création et émission de nouvelles parts sociales, par incorporation de résultats reportés.

Sont ensuite intervenus les associés existants, lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée moyennant incorporation au capital de résultats reportés à concurrence de trente-sept mille euros (EUR 37.000,00), dont l'existence a été prouvée au notaire instrumentaire d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises indépendant, ci-après désigné.

*Quatrième résolution*

Ensuite, l'assemblée générale décide unanimement de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme, étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

Il résulte d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir Monsieur Joseph TREIS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, ce qui suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que les résultats reportés ne sont pas suffisants à l'augmentation de capital et que la valeur de l'actif net de la Société ne correspond pas au moins au capital social après l'augmentation prévue."

Ce rapport, signé "ne varietur", restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les cent (100) parts sociales existantes sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social, par mille deux cents (1.200) actions sans désignation de valeur nominale, et d'attribuer les actions aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A."

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-8308 Capellen, 83, Pafbruch.

*Huitième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission du gérant, à savoir Monsieur Marco CLAUDE, prénommé, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Neuvième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A."

Le siège social est établi à Capellen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exercice des missions de révision visées par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 28 juin 1984, portant organisation de la profession de réviseurs d'entreprises, ainsi que l'exercice d'activités compatibles avec la qualité de réviseur d'entreprises. Dans les limites légales, réglementaires ou déontologiques elle peut, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mener toute son opération ou conclure toute convention se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui est simplement de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), divisé en mille deux cents (1.200) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 4.** Dans tous les cas, la cession et la transmission d'actions entre vifs ou pour cause de mort sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires au prorata de leur participation.

Toute cession d'actions à des non-actionnaires requiert l'accord unanime de tous les actionnaires.

La valeur d'une action est fixée chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à onze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 13.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

109421

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marco CLAUDE, prénommé,
- b) Monsieur Thierry REMACLE, prénommé,
- c) Monsieur Alain GOUVERNEUR, expert-comptable, demeurant à B-6860 Légise, 36, rue de Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

*Onzième résolution*

L'assemblée général décide de fixer le nombre des commissaires à un.

Est nommé commissaire:

Monsieur Didier SIMON, expert-comptable, né à Aye (Belgique), le 8 mars 1971, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 14, rue de Darassai.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

*Douzième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer aux fonctions d'administrateurs-délégués de la société Monsieur Marco CLAUDE et Monsieur Thierry REMACLE, prénommés.

*Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Claude, T. Remacle, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2008. LAC / 2008 / 32329. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008114315/227/164.

(080132954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Peinture De Lorenzi Ed. et Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4994 Schouweiler, 98, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.960.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114517/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00499. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Dafofin Five S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.982.

---

*Extrait rectificatif pour le dépôt réf. No. L080116607.05*

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- De réélire Deloitte S.A. ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que commissaires aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

DAFOFIN FIVE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114510/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Dafofin Four S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.981.

---

*Extrait rectificatif pour le dépôt réf. No. L080116622.05*

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- De réélire Deloitte S.A. ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que commissaires aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

DAFOFIN FOUR S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114509/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Mast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 134.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

109423

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008114502/242/13.

(080132479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Findim Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 76.659.

*Extrait rectificatif pour le dépôt réf. No. L080116602.05*

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- De réélire Deloitte S.A. ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Findim Group S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114500/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Talmec Natur S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Talmec S.à r.l.).**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 121.787.

L'an deux mille huit, Le onze août,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Pierre SECULA, gérant de société, demeurant à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie,

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Pierre SECULA, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée "TALMEC S.à r.l.", avec siège social à L-4141 Esch-sur-Alzette, 81, rue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2454 du 30 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 121.787, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2. L'associé unique décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet le commerce dans le domaine de l'ameublement, le confort de l'habitat, le rempaillage, la literie et le chauffage.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

3. L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en "TALMEC NATUR S.à r.l.", et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de "TALMEC NATUR S.à r.l."»

4. L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

5. L'associé unique décide de porter à deux le nombre des gérants de la société et de nommer aux fonctions de gérant administratif de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Pierre SECULA, prénommé.

Sont, dès lors, gérants de la société:

- Monsieur Eric DUCRET, prénommé, gérant technique,
- Monsieur Pierre SECULA, prénommé, gérant administratif.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants.

6. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

7. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Secula, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2008, LAC/2008/33553. — Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008114312/227/50.

(080132719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008114496/242/12.

(080132571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.678.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

*Extract from the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008*

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008 at 9.00 a.m., (the "Resolutions"), the sole shareholder resolved to remove Mr. Sansal Ozdemir from his mandate as A Manager of the Company with effect as at the time of the Resolutions.

Pursuant to the Resolutions, the sole shareholder of the Company resolved to appoint Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period.

Consequently, the Company shall be managed by a board of managers composed of three A Managers, Mr. Roger E. Smith, Mr. Edward Joseph Kisala and Ms. Renata Miazga.

August 13, 2008.

Claude Niedner

By virtue of delegation of powers

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008, à 9.00 heures, (les "Résolutions"), que l'associé unique a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant A de la Société avec effet à l'heure des Résolutions.

Conformément aux Résolutions, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mademoiselle Renata Miazga, née 9 juillet 1973 à Zagan, en Pologne, résidant professionnellement 2 rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants A, Monsieur Roger E. Smith, Monsieur, Edward Joseph Kisala and Mademoiselle Renata Miazga.

13 août 2008.

Claude Niedner

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Référence de publication: 2008114583/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10028. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Centre Logistique de Bettembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Containers Terminal, Zone Industrielle «Schéleck II».

R.C.S. Luxembourg B 17.642.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008114530/2963/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12192. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**CFL-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.302.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008114535/2963/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12168. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.033.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008114536/2908/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12531. - Reçu 96,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**BCP Cayman Family OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.209.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V-SMD L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number WK-20238,

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, by virtue of a proxy, given on the eleventh day of August 2008,

2) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number WK-16893,

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, by virtue of a proxy, given on the eleventh day of August 2008,

3) Blackstone Participation Partnership (Cayman) V L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number WK-16894,

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, by virtue of a proxy, given on the eleventh day of August 2008,

(hereinafter referred to as the "Shareholders").

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, without taking advantage of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "BCP Cayman Family OSUM S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: "Class A Manager" and "Class B Manager". There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Managers together with one Class B Manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

Six thousand six hundred sixty-six (6,666) shares with a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each have been subscribed by Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V-SMD L.P., prenamed, for an amount of six thousand six hundred sixty-six dollars of the United States of America (USD 6,666).

Six thousand six hundred sixty-seven (6,667) shares with a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each have been subscribed by Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V L.P., prenamed, for an amount of six thousand six hundred sixty-seven dollars of the United States of America (USD 6,667).

Six thousand six hundred sixty-seven (6,667) shares with a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) have been subscribed by Blackstone Participation Partnership (Cayman) V L.P., prenamed, for an amount of six thousand six hundred sixty-seven dollars of the United States of America (USD 6,667).

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as Class A Managers for an unlimited period of time:
  - Mr Robert Friedman, Senior Managing Director, born in New-York (United States of America), on 19 March 1943, residing at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America; and
  - Mr Michael A Puglisi, Director, born in Paris, France, on 14 October 1950, residing at 65, Larchmont Avenue, Larchmont, NY 10538, United States of America.
3. The following persons are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:
  - Mr Aidan J. Foley, manager, born in Waterford (Ireland), on 8 December 1976, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and
  - Mr Jean-Claude Koch, manager, born in Luxembourg, on 25 April 1952, residing at 11, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V-SMD L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-20238,

dûment représenté par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le onze août 2008,

2) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-16893,

dûment représenté par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le onze août 2008,

3) Blackstone Participation Partnership (Cayman) V L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-16894,

dûment représenté par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le onze août 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon ordinaire, sans profiter de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "BCP Cayman Family OSUM S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) représentés par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: "Gérant de classe A" et "Gérant de classe B". Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un "Gérant de classe A" et un "Gérant de classe B".

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs

émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Six mille six cent soixante-six (6.666) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune ont été souscrites par Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V-SMD L.P., susmentionnée, pour un montant de six mille six cent soixante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.666).

Six mille six cent soixante-sept (6.667) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune ont été souscrites par Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V L.P., susmentionnée, pour un montant de six mille six cent soixante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.667).

Six mille six cent soixante-sept (6.667) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune ont été souscrites par Blackstone Participation Partnership (Cayman) V L.P., susmentionnée, pour un montant de six mille six cent soixante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.667).

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:
  - Monsieur M. Robert Friedman, Senior Managing Director, né à New-York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 mars 1943, domicilié au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique; et
  - Monsieur Michael A Puglisi, Director, né à Paris, France, le 14 octobre 1950, domicilié au 65, Larchmont Avenue, Larchmont, NY 10538, Etats-Unis d'Amérique.
3. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Aidan J. Foley, gérant, né à Waterford (Irlande), le 8 décembre 1976, ayant son domicile professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et
  - Monsieur Jean-Claude Koch, gérant, né à Luxembourg, le 25 avril 1952, domicilié au 11, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. Relation: LAC/2008/34038. — Reçu soixante-sept euros huit cents (0,50% = 67,08 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114296/242/374.

(080132511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**DB Valence II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.257.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008114550/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00867. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Portico Düsseldorf Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 118.395.

## EXTRAIT

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/2008.

*Pour la société*  
Mayfair Trust Sàrl  
*Domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2008114544/6215/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Trade Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 55.462.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TRADE CORPORATION S.A.*  
FIDALUX S.A.  
*Le domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2008114644/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00586. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Barysud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.378.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 359 du 13 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARYSUD S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008114679/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00632. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Alto Stratus, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 89.475.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALTO STRATUS S.A.  
Philippe RICHELLE / Romain THILLENS  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008114639/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00614. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Garirom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 117.884.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARIROM S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008114636/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00612. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Vinala Holding SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 86.583.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VINALA HOLDING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008114628/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00610. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**ADKIM - Advanced Knowledge and Information Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 83.715.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour ADKIM - Advanced Knowledge and Information Management, S.à r.l.*

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114681/7797/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08932. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**C.B.C. Informatique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.561.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114653/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03995. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Interoute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3985 Foetz, 10, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 27.746.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour Interoute S.à r.l.*

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114683/7797/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08946. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Interoute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3985 Foetz, 10, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 27.746.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour Interoute S.à r.l.*

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114682/7797/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08942. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Restaurant-Brasserie Um Dierfgen - Marc Berg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 4-6, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 71.261.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour Restaurant-Brasserie Um Dierfgen - Marc Berg, S.à r.l.*

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114680/7797/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08937. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**B.O.N.D. International Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 61.171.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114608/9184/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01352. - Reçu 93,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Irepa Industrial Research & Patents S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 51.579.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114688/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10431. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Pamekas Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.536.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114689/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08159. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Elth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 13.976.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114690/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08156. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**EPF Capital Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.912.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114686/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12227. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Mantovanelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 1, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 22.871.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour Mantovanelli S.à r.l.*

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114685/7797/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08961. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Home Design Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1232 Howald, 41, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 132.515.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour Home Design Immobilière Sàrl*

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114684/7797/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08952. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Rodea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 132.395.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114687/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08179. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**B.O.N.D. International Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 61.171.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114607/9184/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01354. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Ronda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 122.414.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114693/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Tenor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 59.581.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114694/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Hoganas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 100.183.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114695/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08203. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**B.O.N.D. International Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 61.171.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114606/9184/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01355. - Reçu 93,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**EFG Consolidated Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 29.997.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114698/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08218. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Towa Meccs Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.814.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114697/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08213. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Optotec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 54.834.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114696/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**B.O.N.D. International Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 61.171.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114610/9184/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01353. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Ichima Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 42.329.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114699/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

---

**Capital Custodian, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 94.876.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT S.A R.L.

*Gérant*

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

E. PATTEET

*A dministrateur - délégué*

DE CLERCQ GUY

*Gérant*

Référence de publication: 2008113852/813/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11610. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---